



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E211995

VALABLE JUSQU'AU

15/09/2026

ÉDITÉ LE 23/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2024

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/09/2025

Capital : 337 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-PIERRE DE LA REUNION

Siret : 984 133 611 00017

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0018595

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD CA000000235352

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD CA000000235352

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : E.R.T.I

32 LOTISSEMENT DES COTEAUX DE STELLA
CD 25 STELLA
97424 PITON SAINT LEU

Téléphone : 02 62 22 21 12

Fax :

Portable : 06 92 85 21 45

Responsabilité légale :

DAMES JEAN-CLAUDE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : erti@erti.fr

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 596 731

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6234	Revêtements coulés à base de résine de synthèse pour locaux à risques identifiés (Technicité exceptionnelle)	6	16/09/2025
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.